

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Richardson: Ainsi je citais des faits.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Richardson: Je suis sur le point de répondre à certaines questions. Ensuite, je répondrai aux autres. Pendant la campagne agricole de 1970-1971, en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, la Commission canadienne du blé aurait reçu \$62,100,000. Les versements de transition que doivent recevoir quelque 180,000 cultivateurs en vertu du bill de stabilisation s'élèveraient pour la même période, comme vous le savez, à 100 millions de dollars. Pour la deuxième campagne agricole, de 1971-1972, l'année en cours, les versements en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé s'élèveraient à environ 31 millions de dollars.

M. Woolliams: Cela revient à environ 100 millions de dollars. Je voudrais que le ministre explique cela.

L'hon. M. Richardson: Attendez, nous procédons par campagnes agricoles.

M. Woolliams: Donnez des chiffres globaux.

L'hon. M. Richardson: Je procède ainsi pour me faire bien comprendre.

Une voix: C'est le gars du germe de blé qui parle.

L'hon. M. Richardson: Bien que nous ne soyons qu'au deuxième mois de la campagne agricole, on peut facilement calculer le chiffre, puisqu'il se fonde sur la quantité de blé entreposé au 1^{er} août. En vertu des propositions du bill de stabilisation, on évalue à 35 millions et peut-être davantage la contribution du gouvernement fédéral, à raison de 4 p. 100 de 90 p. 100 des recettes globales.

Une voix: Ce n'est pas ainsi que les cultivateurs vont voir les choses.

L'hon. M. Richardson: On estime qu'au cours de la prochaine année-récolte, c'est-à-dire au cours de la campagne agricole qui succédera à celle en cours, les sommes versées à la Commission du blé aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé seraient inférieures à 20 millions de dollars.

Une voix: De quelle boule de cristal le ministre se sert-il?

L'hon. M. Richardson: Ces chiffres proviennent de la Commission du blé. Aux termes de la loi de stabilisation, les paiements du gouvernement fédéral...

Une voix: C'est la première fois que je vois le ministre défendre la Commission du blé.

L'hon. M. Richardson: ... continueraient pour atteindre 35 millions de dollars ou plus.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le ministre m'autoriserait-il à lui poser une question?

L'hon. M. Richardson: Ce qui revient à dire, monsieur l'Orateur, ...

[L'hon. M. Richardson.]

M. Horner: Le ministre ne se préoccupe pas des pauvres.

L'hon. M. Richardson: Cela signifie, en langage clair, ...

M. Paproski: Le ministre fait de l'obstruction.

L'hon. M. Richardson: ... qu'aux termes du projet de stabilisation agricole, le gouvernement fédéral ferait des versements de plus de 170 millions de dollars ...

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Gleave: Je me demande si le ministre me permettrait une question, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Les députés ne peuvent poser de questions qu'avec la permission du ministre. C'est lui qui a la parole. Le ministre permet-il au député de lui poser une question?

L'hon. M. Richardson: J'ai bien dit que mes observations étaient précisément destinées à répondre aux questions.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Tendons tous l'oreille!

L'hon. M. Richardson: Venons-en donc aux faits.

M. Gleave: Un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Permettez-moi simplement de faire remarquer que certaines des données, certains des chiffres qu'a présentés le ministre à la Chambre sont inexacts. Ils sont décidément inexacts.

• (3.10 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait naturellement qu'il ne fait que se lancer dans une controverse. Il devrait énoncer son rappel au Règlement lorsqu'il demande la parole à ce propos. La présidence espère que les députés des deux côtés de la Chambre voudront bien lui permettre d'écouter les propos du ministre. Je suis sûr que ceci profitera à tout le monde.

M. Richardson: Merci, monsieur l'Orateur. J'allais dire qu'avec ce chiffre de trois ans, au titre de trois campagnes agricoles, que j'ai décomposé pour établir une comparaison entre le bill de stabilisation et la loi sur les réserves provisoires de blé, les versements du gouvernement fédéral dépasseront 170 millions de dollars ...

M. Korchinski: Et quelles seront les pertes?

M. Richardson: Un instant ... pour trois années contre 113 millions de dollars en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. Comme je l'ai dit, ceci représente une injection de 67 millions de dollars de plus dans l'économie de l'Ouest, injection qui bénéficie aux cultivateurs de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre ferait-il au moins en sorte que sa soustraction tombe juste. Il ne s'agit que de 57 millions de dollars, même si on prend les propres chiffres du ministre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît.